

VENTE SUR REITERATION DES ENCHERES

Suite à Ordonnance rendue le 25 juillet 2024

par le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES - **EN UN SEUL LOT**
Sur la Commune de **NIMES** (30), dans l'ensemble immobilier dénommé

« LES JONQUILLES » Rue Léo Larguier, cadastré :

Section HI n° 447 « 3 RUE LEO LARGUIER » pour 20a73ca, Section HI n° 449

« RUE LEO LARGUIER » pour 02a20ca, Section HI n° 451 « 2 RUE LEO LARGUIER

» pour 69a94ca - APPARTEMENT TYPE F4 de 68,39 m² (LOT 213) CAVE (203)

SUR LA MISE A PRIX DE : 7.000 €

(SEPT MILLE EUROS) OUTRE LES CHARGES

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES, au Palais de Justice, Boulevard des Arènes, du :

JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 9H30

Visite des lieux assurée par la SCP TARDY & DAUZET

Commissaires de Justice à BAGNOLS SUR CEZE (Tél. 04.66.89.52.18)

Le mardi 24 septembre 2024 de 9h00 à 10h00

Il sera procédé à la requête du Syndicat de la Copropriété « LES JONQUILLES », dont le Siège Social est sis : 2 Rue Léo Larguier - 30000 NIMES, représenté par son Syndic en exercice, la société NEXITY SAS au capital de 219 388 000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 487 530 099, dont le siège social est sis : 19 rue de Vienne - 75008 PARIS, prise en son agence de NEXITY située Immeuble Arterparc - 335 Chemin Bas du Mas de Boudan - Bâtiment A - 1^{er} étage - ZAC Georges Besse II - 30942 NIMES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit Siège. Ayant pour avocat constitué la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Membre de l'AARPI dénommé ERGAOMNES, Avocats au Barreau de NIMES (30000) y demeurant : 28 Rue Ruffi - 30000 NIMES.

A la vente des biens ci-après : Sur la Commune de NIMES (30), dans l'ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété dénommé « LES JONQUILLES » : Rue Léo Larguier, cadastré Section et consistant en les lots suivants : LOT NUMERO DEUX CENT TREIZE (213) : Un appartement de type F4 au 1^{er} étage du bâtiment K, 10 rue Léo Larguier avec les 54/1000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

et les 97/1000^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment K. LOT NUMERO DEUX CENT TROIS (203) : une cave au sous-sol du bâtiment K, avec les 2/1000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 5/1000^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment K. Les lieux sont innocués. Ces biens avaient précédemment été adjugés au prix de 30.500 €

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de NIMES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NIMES (RG n° 23/00035)

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES Sites internet : www.ergaomnes-avocats.fr ; www.avoventes.fr